



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le mardi 18 avril 2017, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel-de-ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur René-Jean Pagé, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante
Monsieur André Métivier, conseiller

Absence

Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 9 personnes.

1. **OUVERTURE**

Monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur René-Jean Pagé, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 mars 2017
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / mars 2017
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - avril 2017 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 31 mars 2017
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de mars 2017
8. **Avis de motion**
9. **Règlements**
 - 9.1 Adoption du second projet de Règlement numéro 344-17 modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 - 9.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 345-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
10. **Résolutions**
 - 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie
 - 10.3 Convention d'aide financière 2017 / A.P.P.E.L.S.
 - 10.4 Convention d'aide financière 2017 / Association Nautique du lac Sergent
 - 10.5 Autorisation de la quote-part 2016 à payer à la Cour municipale de Saint-Raymond
 - 10.6 Versement de la subvention 2017 – Société de la Piste Jacques-Cartier-Portneuf
 - 10.7 Autorisation de paiement à la firme ASSAINI-CONSEIL pour les services professionnels concernant le suivi environnemental du système de traitement des eaux usées du Club-Nautique
 - 10.8 Autorisation de paiements d'honoraires additionnels à M. Marc Plamondon dans le cadre du projet d'égout collecteur

AJOUT

- 10.9 Modification de la résolution no 2017-02-032 du Conseil de Ville de Lac-Sergent concernant l'appui à l'Association Nautique du Lac-Sergent dans le cadre du dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf
 - 10.10 Appel d'offres **HM-2017-001** concernant le suivi environnemental du système de traitement des eaux usées desservant le Club Nautique
 - 10.11 Autorisation de passage pour l'événement cycliste Le Tour CIBC Charles-Bruneau
 - 10.12 Appel d'offres TP-2017-002 – Entretien hivernal des rues publiques - Rejet des soumissions
 - 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Vignette obligatoire pour les embarcations à moteur/disponible au bureau municipal
 - 11.2 Réception des articles pour le journal « LE JASEUR » — 15 mai 2017
 - 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. Deuxième période de questions**
 - 14. Clôture de la séance**
 - 15. Levée de l'assemblée**
-

17-04-058

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 10.12. / Appel d'offres TP-2017-002 – Entretien hivernal des rues publiques - Rejet des soumissions.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

(M. Yves Bédard) / Il demande plus d'explication concernant la convention d'aide financière à l'organisme l'APPELS et les activités qui en découlent justifiant l'octroi de la subvention au montant de 5 000\$. Il ajoute également que les élus devraient s'assurer que les règles de gouvernance de ce comité soient respectées.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 20 MARS 2017

Séance ordinaire du 20 mars 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-059

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose la correspondance reçue au 14 avril 2017.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2017

La secrétaire fait la lecture du rapport financier au 31 mars 2017.

17-04-060

II EST PROPOSÉ par Madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 mars 2017 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / MARS 2017

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de mars 2017, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de mars 2017 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **126 142.11 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / MARS 2017	
DÉPENSES	118 787.41 \$
SALAIRE DU CONSEIL	1 999.11 \$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	5 355.59 \$
TOTAL	126 142.11 \$

17-04-062

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de MARS 2017 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / AVRIL 2017

La secrétaire fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'avril 2017.

17-04-063

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois d'avril 2017 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 25 129.61 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 31 mars 2017

La secrétaire dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 mars 2017.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de mars 2017

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de mars 2017.

		année 2017
Janvier		0 \$
Février		290 000 \$
Mars		5 000 \$
TOTAL		295 000 \$

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

9.1 Second projet de Règlement numéro 344-17 modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE le Plan d'urbanisme 310-14 est entré en vigueur le 3 septembre 2014, suite à l'émission d'un certificat de conformité de la MRC de Portneuf;

ATTENDU QUE le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du décret concernant le redressement des limites territoriales, il y a lieu de modifier les règlements d'urbanisme (affectation et zonage) afin de tenir compte des nouvelles limites;

ATTENDU QUE le Conseil entreprend aussi simultanément une modification à son règlement de zonage, le tout en concordance avec les modifications qui sont apportées à la carte des grandes affectations du territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Mario Émond, conseiller à la séance du conseil tenue le 20 mars 2017;

ATTENDU QU'un projet du Règlement numéro 344-17 relativement au redressement des limites municipales a été adopté à la séance du conseil tenue le 20 mars 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de Règlement numéro 344-17 relativement au redressement des limites municipales s'est tenue le 18 avril 2017 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-064

QUE ce Conseil adopte le règlement portant le numéro 344-17 modifiant le *Plan d'urbanisme no 310-14* relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier tel que déposé.

9.2 Second Projet de Règlement numéro 345-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 314-14 est entré en vigueur le 3 septembre 2014, suite à l'émission d'un certificat de conformité de la MRC de Portneuf;

ATTENDU QUE le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du décret concernant le redressement des limites territoriales, il y a lieu de modifier les règlements d'urbanisme (affectation et zonage) afin de tenir compte des nouvelles limites;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Mario Émond, conseiller à la séance du conseil tenue le 20 mars 2017;

ATTENDU QU'un projet du Règlement numéro 345-17 relativement au redressement des limites municipales a été adopté à la séance du conseil tenue le 20 mars 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de Règlement numéro 345-17 relativement au redressement des limites municipales s'est tenue le 18 avril 2017 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-065

QUE ce Conseil adopte le règlement portant le numéro 345-17 modifiant le *Règlement de zonage no 314-14* relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier tel que déposé.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE ces demandes de permis ont été analysées le 5 avril 2017 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

60, chemin de la Montagne Rénovation du bâtiment secondaire

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

CONSEIL 17-04-066
CCU-17-04-007
Permis 2017-007

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

182, Vieux-Chemin Rénovation du bâtiment principal

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

CONSEIL 17-04-067
CCU-17-04-008
Permis 2017-009

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

198, Vieux-Chemin Installation d'une piscine

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

CONSEIL 17-04-068
CCU-17-04-009
Permis 2017-015

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1724, chemin Tour-du-Lac Nord Agrandissement bâtiment principal

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

CONSEIL 17-04-069
CCU-17-04-010

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1724, chemin Tour-du-Lac Nord

Installations septiques

CONSEIL 17-04-070
CCU-17-04-011
Permis 2017-008

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1870, chemin de la Pointe

Rénovation du bâtiment principal

CONSEIL 17-04-071
CCU-17-04-012
Permis 2017-014

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

2064, chemin Tour-du-Lac Sud

Rénovation du bâtiment principal

CONSEIL 17-04-072
CCU-17-04-013
Permis 2017-012

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.2 Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie

ATTENDU QUE la MRC de Portneuf a débuté, l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, et ce, au plus tard le 30 avril 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur son territoire par le Service des incendies de la Ville de Saint-Raymond, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE,

17-04-073

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Lac-Sergent adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur son territoire par le Service des incendies de la Ville de Saint-Raymond, pour l'an 2 (2016), et qu'une copie de ce rapport soit acheminée au

coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf ainsi qu'une copie de la présente résolution.

10.3 Convention d'aide financière 2017 / A.P.P.E.L.S.

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., ch. C- 19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS), de par ses lettres patentes, a pour objet de sensibiliser la population à la protection de l'environnement du lac Sergent et à prendre des initiatives en ce sens;

ATTENDU QUE l'Association offre et entend offrir pour l'été 2017 aux citoyens et citoyennes du lac Sergent des séances d'informations et de sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-074

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2017 à l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent (APPELS) au montant de cinq mille dollars (5 000), se détaillant ainsi :

Cinq mille (5 000\$) dollars pour le financement de la tenue de conférences, pour les frais de monitoring phosphore et RSVL du lac ainsi que des activités générales de sensibilisation auprès de la population.

ET QUE cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

QUE Monsieur René-Jean Pagé, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2017 de l'APPELS.

10.4 Convention d'aide financière 2017 / Association Nautique du lac Sergent

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association, de par ses lettres patentes, a pour objet d'offrir à la population de la Ville de Lac-Sergent, des activités de loisirs;

ATTENDU QUE l'Association offre et entend continuer d'offrir aux citoyens et citoyennes du Lac-Sergent des services de loisirs et notamment par l'organisation d'un camp de jour et d'un club de canoë-kayak durant la saison estivale;

ATTENDU QUE, par le passé, la Ville a toujours soutenu financièrement l'Association nautique pour qu'elle puisse remplir sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir des modalités de ce soutien financier;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-075

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2017 à l'Association Nautique de Lac Sergent (ANLS) au montant de trente mille (30 000) dollars, pour le financement des activités générales de l'Association.

QUE Monsieur René-Jean Pagé, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2017 de l'Association nautique de lac Sergent.

10.5 Autorisation de la quote-part 2016 à payer à la Cour municipale de Saint-Raymond

ATTENDU QUE le bilan annuel 2016 de la cour municipale a été déposé au bureau municipal le 24 mars dernier;

ATTENDU QUE le montant de la quote-part 2016 pour Lac-Sergent est connu au montant de 1 635.04 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-076

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement de sa quote-part 2016 au montant de 1 635.04 \$.

10.6 Versement de la subvention 2017 –Société de la Piste Jacques-Cartier-Portneuf

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-077

QUE la Ville de Lac-Sergent consente une subvention au montant de 2 094 (deux mille quatre-vingt-quatorze) dollars pour l'année 2017 à la Société de la Piste Jacques-Cartier/Portneuf ;

ET QUE cette subvention soit imputée au poste budgétaire – Loisirs/culture – subvention piste cyclable – 271-1971.

10.7 Autorisation de paiement à la firme ASSAINI-CONSEIL pour les services professionnels concernant le suivi environnemental du système de traitement des eaux usées du Club-Nautique

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-078

D'AUTORISER le paiement d'une somme de **1 356.71** \$ taxes incluses à la firme Assaini-Conseil à titre de services professionnels concernant le suivi environnement du système de traitement des eaux usées du Club-Nautique, le tout tel que décrit à la résolution no : 12-12-281.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Hygiène du milieu – services techniques – 241-5413.

10.8 Autorisation de paiements d'honoraires additionnels à M. Marc Plamondon dans le cadre du projet d'égout collecteur

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-079

D'AUTORISER le paiement d'une somme de **1 052.73** \$ taxes incluses à M. Marc Plamondon, ingénieur à titre d'honoraires professionnels additionnels dans le cadre du projet d'égout collecteur.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Hygiène du milieu – services techniques – 241-5413.

10.9 Modification de la résolution no 2017-02-032 du Conseil de Ville de Lac-Sergent concernant l'appui à l'Association Nautique du Lac-Sergent dans le cadre du dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf

ATTENDU QUE l'Association nautique du Lac-Sergent a déposé le projet intitulé *Parcours de compétition de 200 mètres et de 500 mètres* dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf et demande une contribution financière non remboursable de 9 624 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent appuie l'Association nautique dans le cadre de sa démarche financière auprès du *Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf*;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution 2017-02-032 afin qu'il y soit précisé que le Ville de Lac-Sergent s'engage, à contribuer financièrement à la hauteur de 60% au lieu de 40% au projet d'appui à l'Association Nautique du Lac-Sergent dans le cadre du dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la *MRC de Portneuf*;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-080

QUE la Ville de Lac-Sergent appuie l'Association nautique dans le cadre de sa démarche financière auprès du *Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf*;

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage, à contribuer financièrement à ce projet d'un montant de 5 777.00 (cinq mille sept cent soixante-dix-sept) dollars, soit l'équivalent de 60% du total du coût du projet taxes incluses;

QUE LES sommes nécessaires pour pourvoir à cette dépense seront prises à même les surplus accumulés au 31 décembre 2016.

10.10 Appel d'offres **HM-2017-001** concernant le suivi environnemental du système de traitement des eaux usées desservant le Club Nautique

ATTENDU qu'il y a lieu de demander des soumissions concernant le suivi environnemental du système de traitement des eaux usées desservant le Club-Nautique pour l'année 2017;

ATTENDU que le suivi environnemental annuel du système de traitement des eaux usées est une exigence du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU que ces dépenses sont prévues au budget de l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-081

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise la directrice générale à procéder par appel d'offres sur invitation pour la réalisation du suivi environnemental du système de traitement des eaux usées desservant le Club-Nautique;

QUE le Conseil approuve la liste des soumissionnaires invités, lesquelles ont été soumises par l'inspecteur municipal, M. Éric Chamberland et ce, conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Lac-Sergent.

10.11 Autorisation de passage pour l'événement cycliste Le Tour CIBC Charles-Bruneau

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent a été saisie d'une demande par le Tour CIBC Charles-Bruneau pour que soit autorisé le passage des cyclistes dans la municipalité de Lac-Sergent;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est une des collectes de fonds les plus importantes au Québec pour répondre aux priorités toujours croissantes de la recherche et aux projets dédiés à l'oncologie pédiatrique;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-082

D'AUTORISER le passage de la 20^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau dans la Ville de Lac-Sergent le jeudi 6 juillet 2017.

AJOUT

10.12 Appel d'offres TP-2017-002 – Entretien hivernal des rues publiques - Rejet des soumissions

ATTENDU que la demande de soumissions TP-2017-002 concernant l'entretien hivernal des rues et chemin publics sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent;

ATTENDU que le devis initial se doit d'être modifié afin de mieux correspondre aux besoins spécifiques de la Ville de Lac Sergent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-04-083

DE rejeter l'ensemble des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres concernant l'entretien hivernal des rues et chemins publics sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Vignette obligatoire pour les embarcations à moteur/disponible au bureau municipal

Monsieur le maire informe les personnes présentes que les vignettes de bateaux sont disponibles au bureau municipal.

11.2 Réception des articles pour le journal « LE JASEUR » — 15 mai 2017

Monsieur le maire souligne que la date de tombée pour la réception des articles sera le 15 mai 2017.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

M. Mario Émond, conseiller

Il fait mention d'un article paru dans *Le Martinet* du mardi 11 avril 2017 soulignant que la FASAP (Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf procédait à sa 23^e remise annuelle de bourses à de jeunes athlètes de la région. 4 d'entre eux sont du lac Sergent, dont Amy Auclair, Audrey DeVarenne, Samuelle Rochette et Frédérique Vézina. Félicitations à nos athlètes.

Il aimerait qu'un article soit inséré dans l'édition du Jaseur du Lac, juin 2017 afin de souligner l'excellent travail de nos athlètes.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Voici les questions posées par les citoyens :

Q. M. Jean Leclerc. Demande à ce que la Ville regarde d'autres alternatives à l'épandage de sable concernant l'entretien hivernal des chemins publics.

Q. M. Yves Bédard. (1) Demande des éclaircissements concernant les honoraires professionnels additionnels payés à l'ingénieur, M. Marc Plamondon. (2) Également, il questionne le maire sur le nombre de sondages (projet collecteur d'égout) reçu jusqu'à maintenant. Et (3) informe les membres du Conseil que les avis publics devraient être diffusés dans *Le Martinet*, ce qui serait moins dispendieux que dans le *Courrier de Portneuf*.

Q. M. Richard Grenier. Il se questionne sur la procédure d'ouverture des sondages (projet collecteur d'égout) et sur la date de transmission des résultats à la population. De plus, il demande des explications concernant l'état des résultats déposé au point 7.1.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-04-084

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H25.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

RENÉ-JEAN PAGÉ
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière